



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Le CTsD de « rentrée » s'est tenu ce vendredi 18 septembre

Mme l'Inspectrice d'académie a été interpellée sur plusieurs sujets lors des déclarations préalables ([lire la déclaration du SNUDI-FO 94](#))

Demande d'un plan de recrutement massif d'enseignants

Pour la DASEN, il n'est pas possible de recruter massivement des enseignants car cela « déqualifierait le métier ».

Comme nous l'avons souligné dans notre déclaration, cet argument ministériel ne vise qu'à servir de prétexte au refus de dégager un budget complémentaire pour prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire dans l'Education Nationale, alors que, répétons-le, le gouvernement a versé 560 milliards d'euros aux chefs d'entreprises depuis le 19 mars.

Notons que, dans plusieurs autres pays, des plans exceptionnels de recrutement d'enseignants ont été décidés et mis en œuvre pour faire face à la crise générée par le coronavirus ([lire à ce sujet la déclaration préalable du SNUDI-FO 94](#))

En fait, pour notre département, les postes existants (pas assez nombreux pour répondre aux besoins) ne peuvent actuellement être couverts par des enseignants. 72 recrutements sur la liste complémentaire (en cours) ont été autorisés par le ministère pour le Val-de-Marne (aucun ni pour le 93 ni pour le 77). Mais ces 72 recrutements ne permettront pas de couvrir tous les postes vacants (des remplaçants risquent encore une fois de se retrouver affectés à l'année sur des compléments d'EFS, de temps partiels, des postes vacants).

Le SNUDI-FO 94 exige que l'ensemble des 240 (futurs) collègues de la liste complémentaire soit immédiatement recruté.

Concernant la comptabilisation des élèves d'ULIS dans les effectifs globaux des écoles

La DASEN a répondu, dans un premier temps, qu'elle avait une « approche qualitative, avec regard particulier » quand il y a une ULIS ou une UPEAA dans une école.

Après plusieurs interventions du SNUDI-FO, du SNUipp et de la CGT à ce sujet, il apparaît que la loi n'est toujours pas appliquée dans notre département et qu'au-delà des éléments de langage, les élèves handicapés du Val-de-Marne sont donc discriminés (puisque n'ayant pas les mêmes droits que tous les élèves des autres départements) et sont placés dans des conditions d'inclusion ne prenant absolument pas en compte les difficultés inhérentes à leur handicap.

Cette situation totalement inadmissible procède de décisions prises par la DASEN précédente qui sont maintenues en contradiction totale avec le Code de l'éducation et la loi.

Le SNUDI-FO 94 souhaite que la raison l'emporte et interviendra à tous les niveaux pour que cette situation contraire au droit cesse immédiatement.

Protections des personnels face au coronavirus

La DASEN assure qu'il y a un stock de masques (Dim) suffisant à la DSDEN. Elle précise que les personnes à risques n'ont pas à fournir de certificat médical pour demander des masques de type 2. Un simple mail faisant état de leur vulnérabilité (dans le respect du secret médical) auprès de leur IEN suffit pour en disposer. Pour les masques (Dim), les collègues peuvent en demander d'autres auprès de leur circonscription.

Par ailleurs, la DASEN a tenté d'expliquer que si des enseignants sont aujourd'hui contaminés, d'après les remontées, ce serait du fait que, bien souvent, ils ne prendraient pas assez de précautions quand ils mangent ensemble dans leurs salles des maîtres (sic!). Le SNUDI-FO 94 n'accepte pas cette accusation à peine voilée et a rappelé que les obligations des salariés et de leur employeur ne sont pas les mêmes. Il revient à l'employeur (que représente Mme la Directrice académique) de protéger les salariés que nous sommes pendant notre activité professionnelle, notre temps de pause et nous permettre de nous restaurer sur notre lieu de travail sans mettre en péril notre santé.

Le SNUDI-FO 94 invite tous les collègues qui ne l'ont pas encore fait à [signer la pétition](#) exigeant les mesures de protection indispensable à la situation exceptionnelle que nous vivons aujourd'hui.

Carte scolaire

La DASEN a annoncé une nouvelle mesure positive : ouverture pour la maternelle Le Sourd à Fontenay (qui avait déjà été annoncée aux collègues de l'école la veille).

De nombreuses situations d'écoles ont ensuite été exposées pendant plus d'une heure par les représentants du SNUDI-FO 94, du SNUipp et la CGT.

Après la suspension de séance, la DASEN n'a accordé aucune mesure supplémentaire. Elle s'est limitée à proposer que le PDMQDC de l'école Paul Doumer de Cachan soit transformé en poste classe.

Si un nombre conséquent d'ouvertures ou d'annulations de fermeture ont été prononcées depuis la rentrée, force est de constater que la quasi totalité d'entre elles avait été demandées (pour une partie d'entre elles en avril et pour les autres en juin). Ces dossiers avaient donc été défendus en amont par le SNUDI-FO 94 (ou une autre organisation syndicale). Nous regrettons donc que les décisions d'ouverture n'aient été effectives qu'après la rentrée après des jours et parfois des semaines de décalage entre l'annonce et l'arrivée d'un enseignant supplémentaire.

Les derniers ajustements ont été soumis au vote des représentants du personnel du CTsD :

8 voix **contre** : SNUDI-FO 94, SNUipp-FSU, CGT Educ'action

2 **abstentions** : SE-UNSA

Pour rappel, un **vote contre unanime** oblige la Direction académique à reconvoquer un CTsD et à fournir de nouveau des propositions de mesures. Nous regrettons qu'une fois de plus les représentants du SE-UNSA, qui n'ont pas défendu un seul dossier durant ce CTsD, aient permis à la Directrice académique d'entériner cette carte scolaire qui ne répond absolument pas aux besoins des écoles et des personnels après la situation de confinement.